



**ARRÊTÉ N°2025-85 DU 9 JUILLET 2025**  
**PORTANT DÉLÉGATION SPÉCIALE A**  
**UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LE RÔLE D'ÉTAT CIVIL**

Le Maire de la Commune de Dun sur Auron  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2131-1 ;  
VU les articles L.2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au Maire et aux Adjointes ;  
VU l'article L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire et les Adjointes sont officiers d'état civil ;  
VU l'article L.2122-18 du même code selon lequel le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;  
CONSIDERANT l'empêchement du Maire et des Adjointes de célébrer le mariage de Madame Sophie MAENHOUT et Monsieur Valentin GAUTHIER le samedi 16 août 2025 à 10 h 00, à la Mairie de DUN SUR AURON ;

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur Laurent BELLEVILLE, conseiller municipal à DUN SUR AURON (Cher), né le 24 mai 1961 à ISSY LES MOULINEAUX (75) domicilié à DUN SUR AURON (Cher) – Route de Chalivoy est autorisé à exercer les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, le samedi 16 août 2025 pour célébrer le mariage de Sophie MAENHOUT et Monsieur Valentin GAUTHIER.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Sous-Préfecture,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Archives.

Fait et arrêté en Mairie, le 9 Juillet 2025



Le Maire,  
Pour le Maire,  
Le Maire délégué

**Robert MORISSE**  
Louis COSYNS.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Acte rendu exécutoire après avoir été transmis en Préfecture le : 21/07/2025

Diffusion sur le site internet communal [www.dun-sur-auron.fr](http://www.dun-sur-auron.fr) le : 21/07/2025

Le Maire - Louis COSYNS

**REÇU EN PREFECTURE**

le 21/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-018-211800875-20250709-AI2025\_85-A